

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha

Christophe Couic a donné pouvoir à Isabelle Baltus à partir de 21 heures

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot

Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Danièle Brochu

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

23. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'INRAP RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE DENOMME « QUIMPERLE (29) PLACE DES ECOLES », N°2021-D1333769

Exposé :

Quimperlé Communauté, avec une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé en ce qui concerne les espaces publics, va bientôt aménager le site de Guéhenno, Place des Ecoles, pour y construire le Conservatoire de Musique et de Danse Communautaire et son parvis. Les aménagements en profondeur nécessaires aux fondations du Conservatoire auront, sans doute, un impact sur les sols en place.

Ce site de la Place des Ecoles est situé sur une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA - 2015-0329).

Connu au Moyen-Âge sous le nom de Porzh an Barzh ce quartier fut dénommé l'Enclos des Capucins car un couvent de Pères Capucins y avait été fondé en 1653.

Acheté comme bien national à la Révolution, puis laissé à l'abandon, le site fut, à partir des années 1820, dédié à l'enseignement. Depuis son achat par la Ville de Quimperlé en 1832, il a vu se succéder les démolitions et les reconstructions de bâtiments scolaires.

Le 5 mars 2020, Monsieur le Maire de Quimperlé a sollicité du Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la DRAC de Rennes, une demande anticipée de prescription archéologique préventive.

En application de l'article R.523-29 du Code du Patrimoine, par arrêté N°2020-118 du 1^{er} avril 2020, la Préfète de la région Bretagne a prescrit une opération de diagnostic archéologique portant sur une emprise de 5 306 mètres carrés, ce qui correspond à la surface cumulée des deux parcelles cadastrées AR 593 et AR 594. A la suite de cet arrêté préfectoral, la Préfète a désigné, comme opérateur du diagnostic préventif, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.).

Ce diagnostic donne lieu à l'établissement d'une convention ci-annexée et à une redevance d'un montant de 0,58 €/m² (tarif 2021), soit pour 5 306 m², un montant de 3077,48 €.

Les sondages sur le terrain pourraient être réalisées d'ici l'été 2021 (selon conditions sanitaires), et le diagnostic établi pour la fin septembre de cette année.

Par ailleurs, il convient d'ajouter le coût matériel de ce diagnostic, évalué à environ 14 000 € (terrassements et mise à disposition d'engin) dans le cadre du marché à bons de commandes de travaux de voirie conclu avec l'entreprise COLAS.

A l'issue de ce diagnostic archéologique, un rapport sera remis permettant de décider ou non de la réalisation de fouilles archéologiques complètes. Ainsi, le futur aménageur (Quimperlé Communauté) aura connaissance de la nécessité ou non de la réalisation de fouilles archéologiques complètes dont il devra supporter le coût.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la Ville de Quimperlé et l'INRAP.

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 11 mars 2021

P.J. : convention

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Le Maire,
Michaël QUÉRNEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. QUÉRNEZ", is written over a diagonal line that extends from the text "Le Maire, Michaël QUÉRNEZ" towards the bottom right of the page.

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902332-20210324-240323A-DE

